

# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

## ÉLABORATION DU RÈGLEMENT LOCAL DE PUBLICITÉ INTERCOMMUNAL (RLPi) DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CAUX AUSTREBERTHE

En exécution de l'arrêté de Monsieur le Président de la Communauté de communes Caux Austreberthe en date du 15/06/2022, une enquête publique portant sur le projet d'élaboration du RLPi de la Communauté de communes Caux Austreberthe aura lieu pendant 30 jours consécutifs :

**Du lundi 11 juillet 2022 à 9h au mardi 09 août 2022 à 17h.**

Cette enquête publique concerne l'élaboration du RLPi qui adapte la réglementation nationale de la publicité extérieure (publicités, préenseignes et enseignes) aux spécificités de son territoire.

Afin de conduire cette enquête, le président du Tribunal Administratif de Rouen, par décision du 01 juin 2022, a désigné Monsieur Lebaillif Denis, en qualité de commissaire enquêteur.

L'ensemble des pièces du **dossier d'enquête publique** du projet d'élaboration du RLPi est consultable :

- en **version informatique** sur le site internet de la collectivité à l'adresse suivante : [www.ccauxaustreberthe.fr](http://www.ccauxaustreberthe.fr) -Rubrique Vivre et habiter - RLPi;
- en **version papier** au siège de la Communauté de communes Caux Austreberthe, 4 rue de l'Ingénieur Locke à la Maison Citoyenne à Barentin, aux jours et heures habituels d'ouverture soit les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h ainsi que le mercredi de 8h30 à 12h.

Un accès gratuit au dossier est garanti sur un **poste informatique mis à disposition du public**, au siège de la Communauté de communes Caux-Austreberthe à l'adresse, jours et heures d'ouverture indiqués ci-dessus.

- Toute information peut être demandée auprès de Monsieur LEFEE Rod à la Maison Citoyenne ainsi qu'au numéro de téléphone suivant : 02.32.94.51.80

et à l'adresse électronique : [urbanisme@cc-caux-austreberthe.fr](mailto:urbanisme@cc-caux-austreberthe.fr).

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations et propositions :

- Sur le **registre numérique** accessible en ligne sur le site de la communauté de communes Caus-Austreberthe ([www.ccauxaustreberthe](http://www.ccauxaustreberthe.fr) – rubrique Vivre et habiter – RLPi
- sur le **registre papier d'enquête publique** mis à sa disposition à l'accueil des bureaux administratifs siège de la Communauté de communes Caux Austreberthe – 4 rue de l'ingénieur Locke – Maison Citoyenne à Barentin ;
- par **voie postale** en adressant un courrier à l'attention du commissaire enquêteur au siège de l'enquête (cf. adresse ci-dessus), à faire parvenir avant la fin de l'enquête publique ;
- par **courrier électronique** à l'adresse suivante : [urbanisme@cc-caux-austreberthe.fr](mailto:urbanisme@cc-caux-austreberthe.fr).

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public dans les locaux de la Communauté de communes Caux Austreberthe, 4 rue de l'Ingénieur Locke à la Maison Citoyenne à Barentin pour recevoir leurs observations, lors des **permanences** suivantes :

- **le lundi 11 juillet de 9h à 12 h ;**
- **le samedi 23 juillet de 9h à 12h ;**
- **le vendredi 29 juillet de 9h à 12h ;**
- **le mardi 09 août de 14h à 17h.**

Au terme de l'enquête, le rapport et les conclusions motivées remis par le commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public au siège de la Communauté de communes Caux Austreberthe ainsi que sur son site internet ([www.ccauxaustreberthe.fr](http://www.ccauxaustreberthe.fr)) durant un an.

A l'issue de la procédure d'enquête publique, le projet d'élaboration du RLPi, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur - sous réserve que l'économie générale du RLPi ne soit pas remise en cause - sera soumis pour approbation à la majorité des suffrages exprimés au Conseil communautaire de la Communauté de communes Caux Austreberthe.